

Cheops, le réseau des associations gestionnaires des organismes de placement spécialisés, Cap emploi

LES MISSIONS DE CHEOPS NATIONAL

Créé en 2014, de la fusion des deux réseaux Unith et Ohé Prométhée, CHEOPS, le Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés représente le réseau des associations gestionnaires des Organismes de Placement Spécialisés, Cap emploi auprès des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des partenaires sociaux.

CHEOPS s'appuie sur un socle de valeurs associatives et entrepreneuriales de type réseau.

Ses actions permanentes ont pour objet de :

- ▶ Participer à la définition et mise en œuvre des politiques d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- ▶ Représenter l'ensemble des associations gestionnaires des organismes de placement spécialisés, Cap emploi
- ▶ Professionnaliser les acteurs de la gestion des ressources humaines pour l'emploi des personnes handicapées.

UN RÉSEAU QUI SE PROFESSIONNALISE

- ▶ par son centre de formation :



LE CENTRE DE FORMATION
DE CHEOPS : HANDIFORMATION
CERTIFIÉ OPQF

Depuis 1993, le centre de formation Handi-formation propose des formations pour l'emploi des personnes en situation de handicap aux professionnels et aux gestionnaires de Ressources Humaines.

- ▶ à travers sa démarche qualité dont la certification norme ISO 9001 : 34 associations gestionnaires Cap emploi certifiées depuis la mise en place de la démarche.

CHEOPS SIÈGE :

- ▶ Auprès du Défenseur des droits
- ▶ Au Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CNEFOP)
- ▶ Au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)
- ▶ Au comité des opérateurs nationaux de l'emploi.
- ▶ Au comité SPETH
- ▶ Au Comité d'entente
- ▶ Au Collectif emploi accompagné

CHEOPS EST SIGNATAIRE DE L' ACCORD CADRE DE PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC PÔLE EMPLOI.

LES PUBLICATIONS DE CHEOPS



Le catalogue
Handi-formation



Les cahiers de Cheops



Le rapport d'activité

LES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS (OPS)



Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils portent les missions d'insertion et de suivi durable en tant qu'organismes de placement spécialisés (OPS)

Les Sameth étaient des services financés par l'Agefiph et le Fiphfp sur des missions de maintien dans l'emploi.

Au 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi travail, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des OPS dénommés temporairement Cap emploi.

98 structures (dont 96 associations gestionnaires) sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Plus de 1 500 salariés mettent en œuvre l'offre de services. Les missions de l'OPS s'adressent :

- ▶ Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants
- ▶ Aux employeurs privés et publics quel que soit leur effectif

LES CAP-EMPLOI SONT FINANCÉS PAR



LE PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ


est assuré par l'État (DGEFP au niveau national et DIRECCTE au niveau régional), les financeurs et CHEOPS



ILS ONT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC



et accompagnent 30% des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Par instruction SPE du 15 juillet 2014, les Cap emploi ont été reconnus acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales. Ils sont membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et du CREFOP (au travers de l'instance CHEOPS), prescripteurs des aides et mesures de droit commun et spécifiques et opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle. 

Cheops étant signataire de la convention multipartite, les OPS sont membres du comité de pilotage du PRITH

LES MISSIONS DES ORGANISMES DE PLACEMENT SPÉCIALISÉS CAP EMPLOI

L'OPS développe une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

L'expertise de l'OPS se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

Les organismes de placement spécialisés ont deux grandes missions :

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- ▶ Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- ▶ Diagnostiquer la situation de la personne ou de l'employeur
- ▶ Poursuivre l'accompagnement : évolution ou transition professionnelle ou accès à l'emploi selon les besoins de la personne
- ▶ Poursuivre l'accompagnement du projet de recrutement de l'employeur
- ▶ Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et/ou de l'employeur en emploi pour pérenniser l'insertion
- ▶ S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

- ▶ Accueillir, analyser et orienter la demande de la personne, de l'employeur ou du partenaire
- ▶ Diagnostiquer la situation de la personne et de l'employeur
- ▶ Poursuivre l'accompagnement de la personne et/ou de l'employeur : évolution ou transition professionnelle ou accompagnement au maintien dans l'emploi
- ▶ Mettre en œuvre un suivi durable de la personne et de l'employeur en cas de maintien réussi
- ▶ Proposer la suite de l'accompagnement : transition professionnelle pour les personnes ne pouvant être maintenues dans leur entreprise / établissement
- ▶ S'appuyer sur des actions de communication à destination des employeurs et des partenaires

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

L'OPS assure une mission de service public et à ce titre respecte les principes inhérents à cette mission :

- ▶ le principe de continuité du service destiné à satisfaire les demandes des bénéficiaires de façon régulière au cours des jours ouvrés ;
- ▶ le principe d'adaptation ou de mutabilité qui signifie que les services fournis doivent être adaptés aux besoins du public ;
- ▶ le principe d'égalité et de neutralité du service public qui interdit toute différence de traitement, toute discrimination et toute distinction fondée sur l'appartenance religieuse, politique, ...

LES PLUS-VALUES DU RÉSEAU CAP EMPLOI

- ▶ Un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des personnes et des employeurs
- ▶ Une prise en compte de la dimension handicap tout au long du parcours professionnel de la personne
- ▶ Une connaissance fine et une mobilisation des dispositifs spécifiques et de droit commun
- ▶ Une expertise sur l'ingénierie de parcours de formation et sur la question emploi/handicap au service des employeurs
- ▶ Une double compétence à destination des personnes et des employeurs favorisant synergie et interaction
- ▶ Un maillage territorial qui assure une proximité avec les personnes et les employeurs et une bonne connaissance du contexte économique local
- ▶ Un référent pour la personne et pour l'employeur pendant toute la durée de l'accompagnement
- ▶ Une sécurisation des parcours professionnels pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir des ruptures
- ▶ Un accompagnement global auprès des employeurs sur la question de l'emploi et du handicap
- ▶ Une gestion des transitions professionnelles et une garantie du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ▶ Une meilleure lisibilité des services rendus aux personnes et aux employeurs

Le réseau en 5 engagements

ENGAGEMENT N°1 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap, quelque soit leur degré d'éloignement à l'emploi

ENGAGEMENT N°2 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap orientées marché du travail, quelque soit la nature du handicap

ENGAGEMENT N° 3 :

Les Cap emploi développent une stratégie proactive en direction des employeurs privés et publics

ENGAGEMENT N°4 :

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel

ENGAGEMENT N°5 :

Les Cap emploi s'appuient sur leur réseau de partenaires

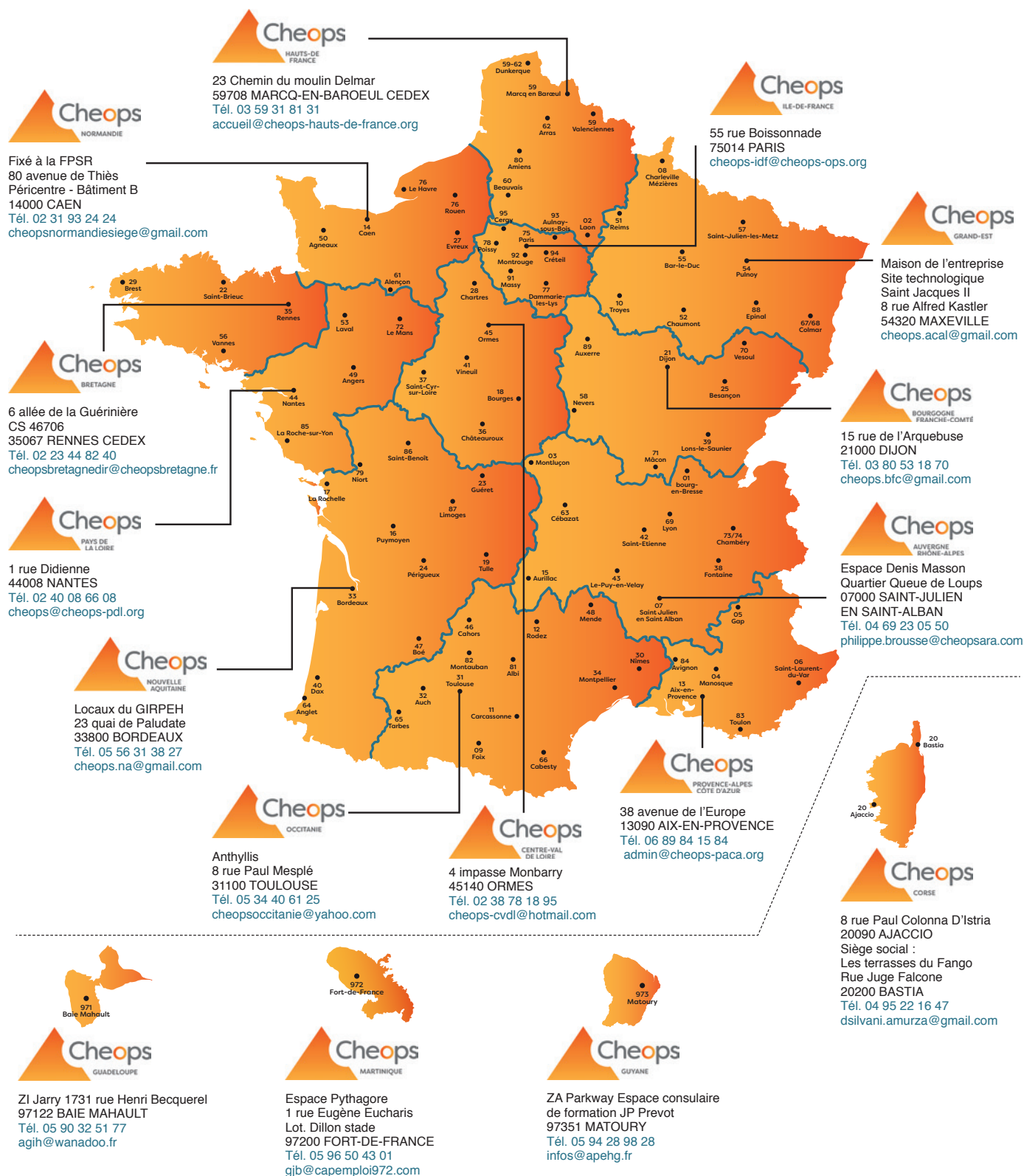
Une structure nationale, 17 Cheops régionaux

96 associations gestionnaires Cap emploi au coeur des territoires

En 2016, en adéquation avec la nouvelle carte administrative des régions et pour être au plus près des territoires, le réseau se structure en offrant une représentation régionale à travers les 17 Cheops régionaux (France métropolitaine et Outre-mer).

Chaque région Cheops nomme un Correspondant Régional Cheops (CRC), un Correspondant Régional Formation (CRF), un Correspondant Régional Maintien dans l'emploi (CRM) et un Correspondant Régional Grands Comptes (CRGC).

Les associations CHEOPS régionales permettent ainsi la mise en place d'un interlocuteur unique par thématique pour la région.



Nouveau : Retrouvez nous sur la page Cheops et sur les comptes Cheops et Cheops